



Formations moto et deux-roues

Permis A1 · A2 · A · Passerelle A2 vers A · Formation 125 cm³ · Formation B vers A1

AU SOMMAIRE

Mon parcours moto A1 · A2 · A

Programme permis A2

Passerelle A2 vers A (7 h)

Formation 125 cm³ (7 h)

Formation B vers A1 (8 h)

Référentiel REMC — moto

Agence de Juvisy-sur-Orge

34 rue Pasteur — 91260 Juvisy-sur-Orge
Tél. 01 72 49 42 32
juvisy.preparetonpermis@gmail.com

Agence de Drancy (siège social)

146 rue Anatole France — 93700 Drancy
Tél. 09 82 26 50 41
drancy.preparetonpermis@gmail.com

PREPARE TON PERMIS

SARL au capital de 10 000 € —
Enseignement de la conduite (APE 8553Z)
SIREN 808 479 109 — N° de déclaration
d'activité 11 91 08 42 291
preparetonpermis.fr

Sommaire

01 Mon parcours de formation moto — A1, A2, A

Les filières, les âges d'accès et les caractéristiques des véhicules

02 Programme de formation — catégorie A2

20 heures : formation théorique, plateau et circulation

03 Passerelle A2 vers A — formation de 7 heures

Objectifs, véhicules, programme détaillé des 3 séquences

04 Formation 125 cm³ — 7 heures

Conditions d'accès et programme hors et en circulation

05 Formation B vers A1 — 8 heures

Motocyclettes légères et véhicules de catégorie L5e

06 Organisation, coûts et modalités d'accès

Moyens pédagogiques, tarifs, délais, inscription et accessibilité

07 Le référentiel REMC — permis A / A1 / A2

Les 4 compétences et les compétences associées

Formations deux-roues

Les formations moto sont dispensées à l'**agence de Drancy**. Les formations de 7 heures (125 cm³, passerelle A2 vers A) et de 8 heures (B vers A1) ne donnent pas lieu à un examen : une **attestation de suivi** est remise à l'issue de la formation.

1 Mon parcours de formation moto — A1, A2, A

Plusieurs filières sont possibles. Le tableau ci-dessous présente les catégories, les véhicules autorisés et l'âge d'accès.

Catégorie	Véhicules autorisés	Âge d'accès
A1	Motocyclettes avec ou sans side-car : cylindrée max 125 cm³ , puissance max 11 kW , rapport puissance/poids $\leq 0,1$ kW/kg. Tricycles à moteur : puissance ≤ 15 kW.	16 ans
A2	Motocyclettes avec ou sans side-car : puissance ≤ 35 kW, rapport puissance/poids $\leq 0,2$ kW/kg. La puissance ne peut résulter du bridage d'un véhicule développant plus de 70 kW.	18 ans
A	Moto avec ou sans side-car, sans limitation de puissance. Pour obtenir la catégorie A : obligation d'être titulaire de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans et d'avoir suivi une formation de 7 heures .	20 ans
A	Tricycles à moteur : puissance > 15 kW.	21 ans

Une formation théorique

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur. Les cours sont dispensés dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité. L'entraînement au code peut être suivi dans les locaux de l'école de conduite avec un support média et/ou avec un enseignant et/ou via internet.

PRÉPARATION À L'ÉPREUVE THÉORIQUE MOTO (ETM)

- ▶ Les dispositions légales en matière de circulation routière.
- ▶ Le conducteur : effets de l'alcool, des drogues et des médicaments sur la conduite, influence de la fatigue, pression sociale (publicité, travail...) et pression des pairs.
- ▶ La route : risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée.
- ▶ Les autres usagers de la route : vigilance et attitudes à leur égard, usagers vulnérables, spécificités de certaines catégories de véhicules et conditions de visibilité de leurs conducteurs.
- ▶ La réglementation générale : transport d'un chargement et de personnes, obligation d'assurance et documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.
- ▶ Les gestes de premiers secours.
- ▶ Les précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule.
- ▶ Les éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité.
- ▶ Les équipements de sécurité des véhicules.
- ▶ Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

LES THÉMATIQUES SPÉCIFIQUES TRAITÉES LORS DES COURS

L'équipement

L'équipement du motard.

Le choix de la moto

Comment choisir sa moto.

Les risques

Les risques liés à la conduite des motocyclettes.

La pression sociale

La publicité, le travail...

La pression des pairs

L'influence du groupe sur les comportements.

L'auto-évaluation

Savoir évaluer sa propre pratique.

Une formation pratique

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route. Les 4 compétences suivantes sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- ▶ Maîtriser le maniement du deux-roues motorisé.
- ▶ Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- ▶ Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- ▶ Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Ces compétences sont traitées en abordant les points suivants : **le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société** telles que la publicité ou le travail, et l'auto-évaluation.

Les épreuves des permis A1 et A2

Épreuve	Nature	Contenu
ETM — le code *	Épreuve théorique moto	40 questions dont 4 en vidéo : 35 bonnes réponses pour obtenir le code. Valable 5 ans ou 5 épreuves.
Épreuve plateau	Épreuve à allure réduite	Un exercice sans l'aide du moteur, dit « poussette », qui consiste à déplacer la moto en marche avant et en marche arrière entre 2 portes. Un exercice de slalom à faible vitesse entre des portes et des piquets : une partie de l'exercice est chronométrée, une autre se fait avec la prise en charge d'un passager.
	Vérifications	À l'issue de l'exercice sans l'aide du moteur, l'expert vérifie l'équipement du motard et interroge le candidat sur les vérifications de sécurité à faire avant le départ.
	Interrogation orale	Les 12 fiches d'interrogation orale présentent les grands thèmes de la sécurité routière liés à la pratique de la moto : statistiques d'accidents, prises de risques, comportement avec les autres usagers, assurance, alcool, drogues... Loin de

Épreuve	Nature	Contenu
		devoir les savoir par cœur, il est demandé d'en connaître le contenu afin de savoir le restituer, en montrant qu'on l'a compris et qu'on a intégré l'ensemble du message.
	Allure plus élevée : freinage	Un slalom entre les portes, à une vitesse déterminée (radar), qui se termine par un freinage dont la distance d'arrêt peut varier si la piste est sèche ou humide.
	Allure plus élevée : évitement	Un slalom entre les portes, à une vitesse déterminée (radar), qui se termine par un évitement, puis un freinage.
Épreuve en circulation	Conduite sur route	Des parcours les plus variés possibles ; conduite autonome durant 5 minutes ; arrêt et redémarrage hors circulation.

* Vous n'avez pas à repasser le code si vous êtes titulaire d'un autre permis depuis moins de 5 ans.

2 Programme de formation — catégorie A2

Objectif et définition

L'objectif de cette formation est de permettre aux candidats de maîtriser un véhicule terrestre à moteur de la catégorie A2, qui permet de conduire des motos de toutes cylindrées mais dont la **puissance est limitée à 35 kW**.

Âge

18 ans minimum.

Attestation

Être titulaire de l'ASSR2 ou de l'ASR.

Durée

20 heures (minimum légal obligatoire).

Programme de formation théorique

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur. Elle prépare à l'épreuve théorique moto (ETM) et permet d'acquérir les connaissances des règles de sécurité, des bonnes pratiques de conduite et des comportements entre usagers à travers **9 thèmes** :

1 · Le conducteur

2 · Les autres usagers

3 · Les notions diverses

4 · La mécanique et les équipements

5 · Équipements de protection et sécurité

6 · La circulation routière

7 · La route

8 · L'environnement

9 · Porter secours

Programme hors circulation — 8 heures minimum

MAÎTRISE DE LA MOTO SANS L'AIDE DU MOTEUR

L'objectif principal est d'être capable de pousser et de manœuvrer la moto d'avant en arrière, afin d'en maîtriser le poids. Il faut également acquérir les connaissances minimums relatives aux principaux organes de la machine et à son entretien. Un entraînement adapté est mis en place par des exercices spécifiques et pédagogiques destinés à faire maîtriser à l'élève les 2 parcours types examen et les vérifications qu'il est nécessaire de savoir accomplir.

MAÎTRISE DE LA MOTO À ALLURE LENTE

L'objectif principal est d'être capable de circuler à allure lente tout en conservant un bon équilibre et en maîtrisant son environnement par une recherche d'informations. Un entraînement adapté est mis en place par des exercices spécifiques et pédagogiques destinés à faire maîtriser à l'élève les 2 parcours types examen.

MAÎTRISE DE LA MOTO À ALLURE NORMALE

L'objectif principal est d'être capable de maîtriser sa machine à allure normale, sur route et autoroute, en toutes conditions de circulation, même dans des situations d'urgence (évitement d'obstacle, arrêt d'urgence). Un entraînement adapté est mis en place par des exercices spécifiques et pédagogiques destinés à faire maîtriser à l'élève les 4 parcours types examen.

Programme en circulation — 12 heures minimum

Nos forfaits incluent **12 heures minimum** de formation à l'épreuve « en circulation », étapes 2, 3 et 4 du REMC. Lors de cette formation, vous apprendrez à vous déplacer en toute sécurité, sans gêner les autres ni les surprendre, et à jauger votre niveau de vigilance sur des itinéraires variés (ville, route, autoroute). Un bilan de compétences sera effectué.

Équipement personnel obligatoire

Un casque adapté, une paire de gants homologuée NF ou CE (avec l'étiquette le prouvant) et une paire de chaussures montantes ou de bottes.

3 Passerelle A2 vers A — formation de 7 heures

Objectifs de la formation

- ▶ Amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW.
- ▶ Comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à cette pratique.
- ▶ Travailler, notamment sur le processus **détection – analyse – décision – action**, dans le cadre d'un audit de conduite.

Quand puis-je suivre la formation ?

La formation peut être suivie **trois mois avant** la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie A2 du permis de conduire.

Caractéristiques de la formation dispensée

Formation dispensée	
Véhicule utilisé	Catégorie A (véhicule à deux roues) : ▶ puissance minimale de 50 kW ; ▶ cylindrée minimale de 595 cm³ pour un moteur à combustion interne ; ▶ rapport puissance/poids supérieur ou égal à 0,25 kW/kg pour un moteur électrique ; ▶ poids à vide minimum de 175 kilogrammes ; ▶ équipé d'une selle biplace et de deux rétroviseurs homologués. Pendant la séquence hors circulation, chaque élève doit disposer d'une motocyclette. Pour la séquence en circulation, une seule motocyclette est utilisée : l'enseignant conduit le véhicule suiveur, en liaison radio avec l'élève conducteur de la moto. Au maximum trois autres élèves en situation d'écoute pédagogique peuvent être dans ce véhicule suiveur.
Enseignement	▶ La formation dure 7 heures, quel que soit le nombre d'élèves. ▶ Elle est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A, en cours de validité. ▶ Elle est composée d'une séquence théorique et de deux séquences pratiques (hors circulation et en circulation). ▶ La séquence en circulation comprend des phases d'écoute pédagogique et s'effectue avec un maximum de quatre élèves.

Le programme des 3 séquences

Séquence	Durée	Intitulé	Contenu
Séquence 1	2 heures	Théorie	▶ Statistiques de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes.

Séquence	Durée	Intitulé	Contenu
			► Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes. ► Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse. ► Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection. ► Conduite et produits psychoactifs.
Séquence 2	2 heures	Maniabilité hors circulation	► S'adapter à un nouveau véhicule et comprendre la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses. ► Les situations de changements de direction à droite et à gauche. ► Le freinage. ► Les techniques d'inclinaison.
Séquence 3	3 heures	Circulation et clôture de la formation	► Réalisation d'un audit de la conduite du ou des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action : chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite, puis 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation. ► Clôture de la formation (20 minutes), échanges et bilan.

Le détail du travail réalisé

THÉORIE — MISE À NIVEAU DU CODE DE LA ROUTE

Le candidat est amené à s'exprimer sur sa pratique et son expérience de la conduite moto, à partir des éléments suivants : types de permis détenus et année d'obtention, nombre de kilomètres parcourus par an, type de motocyclette utilisée, perception des dangers de la route, attentes à l'égard du stage. L'enseignant présente ensuite les statistiques globales de l'accidentalité routière et celles spécifiques à la conduite des motos, et sensibilise aux quatre principaux cas d'accidents impliquant des deux-roues.

- **Vitesse et perception visuelle.**
- **Vitesse et trajectoire** : regard, freinage, maintien de l'allure et accélération.
- **Vitesse et conséquences** sur l'équilibre, la force centrifuge, le freinage, l'adhérence.
- **Équipements de protection** : conséquences, pour l'intégrité physique du motard, de l'absence d'équipement ou d'un équipement inadapté en cas d'accident et/ou de chute.
- **Conduite et produits psychoactifs** : effets psychologiques de l'alcool, des drogues et des médicaments dans le cadre de la conduite, et les sanctions encourues.

HORS CIRCULATION — 2 HEURES MINIMUM

Cette séquence permet de s'adapter à un nouveau véhicule (puissance, poids, réaction modifiée à l'accélération et au freinage) et de prouver la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses.

Thème	Travail réalisé
Changements de direction	Mouvements et positionnements du regard ; mouvements et positionnements de la tête et du corps ; comprendre l'utilité du slalom au regard de la réalité des situations rencontrées en circulation et réalisation d'exercices.
Freinage	Utilisation du frein avant et du frein arrière de façon dissociée, puis concomitante ; explications sur le transfert des masses ; comment s'arrêter et repartir en courbe.
Techniques d'inclinaison	Réalisation d'exercices sur l'inclinaison de la machine : travail du guidon, des pieds et des genoux.

EN CIRCULATION — 3 HEURES MINIMUM

L'objectif de cette séquence est de réaliser un **audit de la conduite** du candidat, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action. La séquence s'effectue avec un élève sur la moto adaptée de la catégorie A. Dans le véhicule suiveur prend place l'enseignant, installé au poste de conduite, en liaison radio avec le candidat. Le candidat effectue de la conduite hors et en agglomération, à l'issue de laquelle quelques minutes sont consacrées au bilan de sa prestation. Ce bilan comprend le ressenti du candidat sur sa prestation, puis le bilan réalisé par l'enseignant, accompagné d'explications et de conseils relatifs à la conduite d'une moto d'une puissance supérieure à 35 kW.

À l'issue de la formation

Une **attestation** est remise par l'établissement auto-école. Elle ne permet de conduire un véhicule de la catégorie A qu'à compter du jour où vous êtes en possession du titre de conduite définitif.

4 Formation 125 cm³ — 7 heures

Objectif et définition

L'objectif de cette formation est de permettre aux candidats de maîtriser un véhicule terrestre à moteur de la catégorie 125 cm³, scooter ou moto. Le permis 125 cm³ permet la conduite de véhicules dont la **cylindrée est limitée à 125 cm³**.

Âge

18 ans minimum.

Prérequis

Être titulaire du permis B depuis au moins 2 ans.

Durée

7 heures (minimum légal obligatoire).

1 · La formation théorique — 2 heures sur plateau

La formation théorique porte sur la sensibilisation aux dangers liés à la moto et sur l'importance de s'équiper avec une bonne protection : **casque homologué à la bonne taille avec dispositifs réfléchissants, blouson, gants...** Les cours sont dispensés dans les locaux de l'école de conduite par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

2 · Programme hors circulation — 2 heures minimum

Cette séquence permet de prendre en main la moto avec un bon positionnement sur celle-ci. Elle permet une prise en main à allure lente et également à allure normale, avec l'importance du regard. Par ailleurs, le candidat disposera d'une connaissance des **techniques d'urgence** (freinages ou évitements d'obstacles) ainsi que des notions d'équilibre à avoir, avec ou sans passager.

3 · Programme en circulation — 3 heures minimum

Lors de cette formation, vous apprendrez à vous déplacer en toute sécurité, sans gêner les autres ni les surprendre, et à jauger votre niveau de vigilance sur des itinéraires variés (ville, route, autoroute). Le candidat devra être capable d'adapter sa vitesse aux circonstances de la circulation, de bien choisir sa voie de circulation, de savoir passer les intersections en toute sécurité et de savoir négocier un virage.

À l'issue de la formation

Une attestation de suivi de formation est remise par l'établissement. Elle doit être conservée et présentée en cas de contrôle.

5 Formation B vers A1 — 8 heures

Formation disponible en agence.

Objectif de la formation

À l'issue de la formation, le conducteur doit avoir la capacité d'utiliser, **en sécurité**, des motocyclettes légères et des véhicules de la **catégorie L5e**.

Quand puis-je suivre la formation ?

La formation peut être suivie **un mois avant** la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie B du permis de conduire.

Caractéristiques

Formation dispensée	
Véhicule utilisé	Motocyclette légère ou véhicule de la catégorie L5e.
Enseignement	▶ La formation est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules des catégories A et A1, en cours de validité. ▶ Un enseignant ne peut être autorisé à surveiller que trois élèves au maximum. Il peut surveiller ses élèves soit à bord d'une voiture, soit en tant que conducteur d'une motocyclette.

Le programme des 3 séquences

Séquence	Durée	Intitulé	Contenu
Séquence 1	3 heures	Module théorie	Appréhender notamment les accidents les plus fréquents, la conduite sous la pluie ou de nuit, et la nécessité d'être équipé de vêtements protecteurs.
Séquence 2	2 heures	Module hors circulation	Découvrir le véhicule et ses caractéristiques.
Séquence 3	3 heures	Module en circulation	Adapter votre vitesse aux conditions de circulation et aux autres usagers de la route, en et hors agglomération.

À l'issue de la formation

Une attestation est remise par l'établissement auto-école. En cas d'invalidation ou d'annulation du permis de conduire, **la formation suivie reste acquise**.

6 Organisation, coûts et modalités d'accès

Moyens pédagogiques et techniques

Pédagogie

Méthodes et techniques adaptées aux adolescents et aux adultes.

Salles

Salles de cours équipées de moyens multimédias et de vidéoprojection.

Supports

Outils pédagogiques et réglementaires, documentation professionnelle.

Aires d'évolution

Aires d'évolution et parcours adaptés.

Véhicules

Véhicules à boîte manuelle équipés des protections.

Encadrement

Élèves conducteurs en cours de formation sur véhicules école.

Coûts de la formation et délais d'accès

- ▶ Les coûts de la formation dépendent du **forfait choisi**. L'ensemble des forfaits est disponible à l'accueil sur simple demande (remis en main propre ou envoyé par e-mail).
- ▶ Les délais d'accès dépendent du retour de l'enregistrement effectué par les services de l'État. Pour la partie théorique, l'entrée est immédiate ; pour les leçons pratiques, selon les disponibilités du planning, le **délai de placement des leçons ne peut excéder 30 jours**.

Méthodes d'inscription et obligations préalables

L'inscription à la formation se fait **obligatoirement sur place, en agence** ; tout complément de document manquant pourra être transmis par e-mail. Le candidat souhaitant intégrer une formation devra réaliser au préalable une **évaluation de départ**, lui permettant de connaître le volume d'heures minimum dont il aura besoin.

Conditions d'accès aux personnes à mobilité réduite

Notre centre de formation a la capacité de former les personnes à mobilité réduite dès lors qu'il n'est pas nécessaire de disposer de véhicules adaptés (handicap lourd). Un **réfèrent handicap** se tient à votre disposition. Un guide d'information est disponible à l'accueil sur simple demande ou par e-mail : il précise la procédure à suivre dans le cadre d'une formation spécifique ainsi que la liste des établissements habilités à former les personnes à mobilité réduite nécessitant des équipements adaptés.

7 Le référentiel REMC — permis A / A1 / A2

Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne — les 4 compétences à acquérir au terme de la formation moto.

COMPÉTENCE 1

Maîtriser

le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation.

- a. Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard.
- b. Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord.
- c. Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur).
- d. Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine ; descendre de la machine en sécurité.
- e. Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances.
- f. Monter et rétrograder les rapports de vitesse.
- g. Maîtriser la réalisation d'un freinage.
- h. Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité.
- i. Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager).
- j. Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique).
- k. Maîtriser les techniques d'inclinaison.
- l. Réaliser un freinage d'urgence.

COMPÉTENCE 2

Appréhender

la route et circuler dans des conditions normales.

- a. Connaître et respecter les règles de circulation.
- b. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite des deux-roues).
- c. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- d. Adapter l'allure aux situations.
- e. Être en mesure de s'arrêter ou stationner et de repartir en sécurité.
- f. Tourner à droite et à gauche.
- g. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- h. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.

COMPÉTENCE 4

Pratiquer

une conduite autonome, sûre et économique.

- a. Suivre un itinéraire de manière autonome.
- b. Préparer et effectuer un trajet longue distance en autonomie.
- c. Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer.
- d. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
- e. Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (ABS, aides à la navigation, régulateur, limiteur de vitesse).
- f. Avoir des notions sur l'entretien et le dépannage de la motocyclette.
- g. Pratiquer l'éco-conduite.

COMPÉTENCE 3

Circuler

dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

- a. Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
- b. Croiser, dépasser, être dépassé.
- c. Négocier les virages de la façon la plus sécuritaire.
- d. Communiquer avec les autres usagers.
- e. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
- f. Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible.
- g. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- h. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- i. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files ; savoir la pratiquer dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent.
- j. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
- k. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels et les ponts.